

**Question avec demande de réponse orale O-000015/2022  
à la Commission**

Article 136 du règlement intérieur

**Robert Biedroń**

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Objet: L'impact de la guerre contre l'Ukraine sur les femmes

Depuis le début de l'agression de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, de nombreuses personnes ont été contraintes de fuir le pays; selon les estimations, 90 % de ces réfugiés sont des femmes et des enfants. Quelque 2,8 millions de personnes ont trouvé refuge en Pologne, environ 763 000 en Roumanie, 476 000 en Hongrie et 346 000 en Slovaquie, et une part importante des réfugiés poursuivent leur route vers d'autres États membres.

Les États membres, leurs citoyens et la société civile ont réagi à l'arrivée des réfugiés ukrainiens par des démonstrations inédites de solidarité. Le Conseil de l'Union européenne a activé pour la première fois la directive relative à la protection temporaire. Pour autant, de plus en plus de témoignages non officiels de survivantes et de rapports de services de renseignement font état de violences sexuelles commises dans le cadre du conflit: viols, harcèlement sexuel, tortures, exécutions de masse et actes de génocide sont utilisés par l'armée russe comme des armes de guerre contre la population civile ukrainienne. En outre, de nombreuses sources non officielles font état de risques de traite des êtres humains, avec des réfugiés, notamment des femmes et des enfants non accompagnés, tombés entre les mains de trafiquants ou disparus. Il a également été signalé que des femmes victimes de viol qui avaient réussi à se réfugier en Pologne se voient dénier leur droit à un avortement sûr et légal.

Compte tenu de ce qui précède:

1. Quelles stratégies particulières l'Union européenne met-elle en œuvre dans ce cadre pour empêcher et combattre la traite des femmes et des enfants?
2. Quel rôle la Commission joue-t-elle en matière de soutien à la coordination des services de santé à l'arrivée des réfugiés dans l'Union, afin d'assurer l'accès des femmes à l'intégralité des services de santé sexuelle et reproductive, y compris la contraception d'urgence, la contraception, des soins d'avortement légaux et sûrs, des soins anténataux et une aide à la naissance qualifiée?
3. Quel rôle l'Union joue-t-elle en matière de recueil de preuves des atrocités commises durant la guerre, notamment dans les enquêtes pour crimes de guerre, y compris des viols?
4. Quels sont les projets de l'Union à moyen terme pour répondre à la situation des réfugiées?

Dépôt: 25.4.2022

Échéance: 26.7.2022